



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/165*
19 février 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Il importe que tous les membres du Conseil de sécurité puissent participer pleinement à la préparation des résolutions du Conseil de sécurité et des déclarations du Président du Conseil. Les contributions par des membres de groupes d'amis ou par des arrangements similaires, qui visent notamment à favoriser le règlement de crises particulières, sont les bienvenues. La rédaction des résolutions du Conseil et des déclarations du Président du Conseil devrait être effectuée de telle manière que tous les membres du Conseil puissent y participer comme il convient. Bien que la nécessité pour le Conseil d'adopter souvent ses décisions rapidement soit reconnue, il convient de laisser un temps suffisant pour les consultations de tous les membres du Conseil et pour qu'ils examinent les projets avant que le Conseil ne se prononce sur des questions spécifiques.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.